



Le 27 janvier 2010

*C o m m u n i q u é d e p r e s s e*

*Débat sur les zones touristiques*  
**La Chambre de commerce et d'industrie de Paris  
aux côtés des commerçants parisiens**

**La loi du 10 août 2009 (loi Mallié) simplifie la réglementation relative aux zones touristiques et modifie les conditions de dérogation au repos dominical des salariés du commerce.**

Alors que s'ouvre la concertation voulue par le conseil de Paris afin de recueillir le point de vue de l'ensemble des acteurs, organismes sociaux et consulaires sur l'ouverture dominicale des commerces (hors alimentaire), la Chambre de commerce et d'industrie, Délégation de Paris, entend que les commerçants et les entreprises parisiens bénéficient des opportunités de ce nouveau texte.

Figurant parmi les toutes premières destinations touristiques au monde, Paris accueille chaque année 28 millions de touristes. Si ces derniers viennent découvrir le patrimoine culturel et architectural, ils sont également amateurs de shopping.

Pour rester compétitive et renforcer ses atouts, Paris doit s'adapter aux nouveaux modes de consommation et améliorer son offre commerciale comme le souligne Geneviève Roy, présidente de la CCIP Délégation de Paris : « *Nous souhaitons renforcer l'attractivité de la capitale par rapport aux autres métropoles européennes, mais surtout favoriser le développement du commerce parisien tout en restant vigilants sur les principes du repos dominical et sur le bon équilibre entre les différentes formes de commerces* ».

La CCIP Délégation de Paris a mené un travail d'analyse permettant d'identifier plusieurs critères d'intérêt économique pour l'extension de zones touristiques à Paris : l'attrait touristique, culturel et/ou architectural, la densité commerciale, l'accessibilité et la capacité d'accueil.

Elle préconise un élargissement des zones touristiques actuelles à un périmètre central qui correspond aux arrondissements historiques du cœur de Paris ainsi qu'à d'autres zones telles que les Champs Elysées, la Butte Montmartre, la Porte Maillot, la Porte de Versailles et Bercy Village, pour permettre aux commerces qui le souhaitent d'ouvrir le dimanche.

« *Ce qui nous importe avant tout est que les commerçants parisiens s'y retrouvent.* » déclare Geneviève Roy. « *Or, la clientèle touristique qui consomme le dimanche ne le ferait pas un autre jour de la semaine, car elle n'est là que pour un court séjour.* » Ce périmètre ainsi élargi limiterait, par rapport à une logique d'axes, les risques de hausse des loyers commerciaux et des fonds de commerce.

En concertation permanente avec les organisations professionnelles et les groupements locaux de commerçants, la CCIP Délégation de Paris met tout en œuvre pour renforcer le dynamisme commercial parisien, préserver la diversité des commerces de la capitale et favoriser l'emploi.

**Information presse**

CCIP Délégation de Paris - Julie Moscone – 01 55 65 46 28 – [jmoscone@ccip.fr](mailto:jmoscone@ccip.fr)